



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 24 septembre 2019  
à 18h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
4. **Retour sur la période de questions de la dernière séance**
5. **Procès-verbaux**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 août 2019
6. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 6.1 Mandat à une firme d'avocats pour représenter la Ville - Maçonnerie Rainville et Frères Inc c. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (20190914-729)
  - 6.2 Participation de deux élus au Forum Développement Durable (20190914-756)
  - 6.3 Participation de madame Claire Charbonneau à une journée de formation dispensée par l'Association québécoise d'urbanisme (20190921-759)
7. **Finances municipales**
  - 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires
  - 7.2 Versement d'une aide financière à «Action jeunes Saint-Luc» (20190914-726)

## 8. **Ressources humaines**

- 8.1 Adoption d'un nouvel organigramme pour la Division des Affaires juridiques (20190914-733)
- 8.2 Nomination au poste de conseiller ressources humaines – unité d'affaires au sein du Service des ressources humaines (20190914-752)
- 8.3 Signature d'une lettre d'entente avec l'Association des pompiers de Saint-Jean-sur-Richelieu (20190907-708)

## 9. **Culture, développement social et loisir**

- 9.1 Autorisation pour la tenue de la Fête hommage aux Premières Nations (20190831-703)
- 9.2 Fermeture de rues pour l'activité familiale le Champ des Monstres (20190914-722)
- 9.3 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques (20190831-706)
- 9.4 Autorisation pour l'événement «Nuit des sans-abri» (20190914-721)
- 9.5 Autorisations diverses pour la tenue de l'événement « Journée mondiale du refus de la misère » – 2019 (20190914-723)
- 9.6 Autorisations diverses pour la tenue de l'événement « Mon Vieux-Saint-Jean la nuit » le 19 octobre 2019 (20190914-744)
- 9.7 Signature d'un protocole d'entente avec « Ballet classique du Haut-Richelieu – locaux de l'organisme (20190921-770)

## 10. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 10.1 Demande de dérogation à la MRC du Haut-Richelieu - Rehaussement et pavage des rues Bossuet, Garand, Dubois et Vaughan (20190907-712 et 20190907-715)
- 10.2 Octroi des contrats suivants :
  - 10.2.1 SA-234-IN-18 Travaux de prolongement d'aqueduc - Rue Magellan (20190914-737)
  - 10.2.2 SA-312-IN-19 Travaux de réfection du terrain de tennis au parc Multisport de Bleury (20190914-746)
  - 10.2.3 SA-317-IN-19 Fourniture et livraison d'un système de suppression d'eau potable à la station d'épuration (20190914-748)
  - 10.2.4 SA-309-IN-19 Travaux de réfection de terrains de tennis Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu (20190921-769)

10.3 Acquisition des rues Monteverdi, André-Mathieu, Liszt et Schubert (20190824-700)

11. **Toponymie et circulation**

11.1 Résolution relative à la circulation – Rue McGinnis et intersection Saint-Henri – Labrèche (20190907-716, 20190907-718)

11.2 Modification de numéros civiques pour les propriétés situées entre le 219 et le 223, rue Jean-Talon (20190831-705)

12. **Travaux publics**

12.1 Octroi du contrat suivant :

12.1.1 SA-2641-TP-19 Travaux de déneigement de divers stationnement – Secteur L’Acadie (20190907-709)

12.2 Dépense supplémentaire - Construction d'une salle mécanique et le remplacement du système de réfrigération au Colisée Isabelle-Brasseur (20190914-727)

12.3 Dépense supplémentaire – Travaux de peinture dans différents bâtiments de la Ville (20190914-747)

13. **Sécurité publique**

— — — —

14. **Urbanisme**

14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

14.1.1 DDM-2019-4596 Jean-Pierre Henes - Immeuble situé au 1578, rue Sainte-Thérèse (20190810-651)

14.1.2 DDM-2019-4600 Christine Duquette - Immeuble situé au 531-533, 3<sup>e</sup> Rue (20190817-659)

14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d’usage conditionnel

14.2.1 UC-2019-4525 Adel Amal - Immeuble constitué du lot 3 266 703 du cadastre du Québec situé sur la rue Jules-Verne (20190914-734)

14.3 Étude et décision relatives à divers plans d’implantation et d’intégration architecturale

14.3.1 Divers plans d’implantation et d’intégration architecturale

1) PIA-2019-4491 STA Architectes inc. - Immeuble situé au 148, rue Jacques-Cartier Nord (20190914-745)

- 2) PIA-2019-4607 Christian Aubry – Immeuble situé au 645, 4<sup>e</sup> Rue (20190914-730)
- 3) PIA-2019-4608 Luc Daneau - Immeuble situé au 234, rue Longueuil (20190914-731)
- 4) PIA-2019-4609 Pierre Bédard - Immeuble situé au 575-577, 1<sup>re</sup> Rue (20190914-732)
- 5) PIA-2019-4611 Robert Hughes - Immeuble situé au 242-244, rue Saint-Pierre (20190914-735)
- 6) PIA-2019-4612 STA Architectes inc. - Immeuble situé au 144, rue Jacques-Cartier Nord (20190914-736)
- 7) PIA-2019-4613 François Brais - Immeuble situé au 458, rue Champlain (20190914-738)
- 8) PIA-2019-4614 Construction Jolivar inc. - Immeuble constitué du lot 5 980 284 du cadastre du Québec situé sur la rue Théodore-Bécharde (20190914-741)
- 9) PIA-2019-4615 Stéphane Desautels - Immeuble situé au 540, 2<sup>e</sup> Rue (20190914-739)
- 10) PIA-2019-4622 Justin Bessette - Immeuble situé au 300, rue Champlain (20190914-740)

14.4 Adoption du premier projet des règlements suivants :

14.4.1 Règlement n° 1836 (20190914-742)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'augmenter, dans la zone I-1400, la marge avant minimale prescrite pour un bâtiment principal à 25 mètres.

Cette zone est située sur le boulevard Industriel, du côté ouest entre la rue Boucher et la rue Trotter »

14.4.2 Règlement n° 1837 (20190706-561)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-2548, les habitations unifamiliales jumelées ainsi que les normes s'y rapportant.

Cette zone est située sur les rues des Plaines, du Blé et Sainte-Lucie, entre les rues Jauniaux et Bourget »

14.5 Adoption du second projet des règlements suivants :

14.5.1. Règlement n° 1759

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-1608 à même une partie de la zone H-1605;

- de créer la zone H-1856 à même une partie de la zone H-1608 et d'y prescrire les normes applicables pour un bâtiment principal et un terrain;
- d'assujettir la zone H-1856 au secteur de PIIA « Des Trinitaires ».

Ces zones sont situées au sud de la rue des Trinitaires et au nord du boulevard Gouin, entre la rue Dollard et le boulevard du Séminaire Nord. »

14.5.2. Règlement n° 1824

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, dans les zones A-4003 et A-4009, les usages « Service de garde ou pension pour animaux, sauf les chiens ou autres canidés » et « Centre équestre ou école d'équitation ».

Ces zones sont situées en zone agricole permanente, au sud de la route 219, entre la rivière L'Acadie et le chemin du Petit-Bernier. »

14.5.3. Règlement n° 1826

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'inclure la totalité de la zone I-3003 à la zone H-3100.

Ces zones sont situées au nord de la 6<sup>e</sup> Avenue, au sud de la 9<sup>e</sup> Avenue, à l'est de la rue Balthazard et à l'ouest du boulevard d'Iberville. »

14.5.4. Règlement n° 1828

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone C-2113 à même une partie de la zone H-2057.

Ces zones sont situées à l'est du boulevard Saint-Luc entre la rue des Lilas et le boulevard de la Mairie. »

14.5.5. Règlement n° 1831

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer la zone C-3548 à même une partie de la zone C-3542 ;
- d'autoriser dans la zone C-3548 les bâtiments d'un maximum de trois (3) étages et les matériaux de classe 1 (maçonnerie) et de classe 2 (clin de bois) comme matériaux de parement des murs ;
- d'assujettir la zone C-3548 au secteur de PIIA « Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux-L'Acadie et bâtiments patrimoniaux ».

Ces zones sont situées sur la 1<sup>ère</sup> Rue, entre la 8<sup>e</sup> Avenue et la 5<sup>e</sup> Avenue. »

- 14.6 Adoption du premier projet de résolution suivant :
- 14.6.1 PPCMOI-2019-4553 - 800, boulevard Industriel (20190914-742)
- 14.7 Adoption du second projet de résolution suivant :
- 14.7.1. PPCMOI-2019-4555 - (380, 6<sup>e</sup> Avenue)
- 14.8 Tenue d'un référendum à l'égard de la résolution PPCMOI-2019-4444 (20190907-710)
- 14.9 Désignation d'un représentant de la Ville au scrutin référendaire qui se tiendra en regard de la résolution PPCMOI-2019-4444 (20190907-711)
- 14.10 Nomination des personnes désignées pour appliquer le règlement n<sup>o</sup> 389 de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu (20190907-714)
- 14.11 Désignation du caryer ovale (*Carya ovata*) en tant qu'arbre emblème de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (20190907-717)
- 14.12 Acquisition du lot 3 266 622 du cadastre du Québec à des fins de conservation (20190914-724)
- 14.13 Protection du patrimoine bâti – Demande de cession de la maison Bouthillier (20190420-323)
- 14.14 Acquisition du lot 3 640 529 à des fins de remembrement – Secteur rue de la Bergère (20190914-751)

15. **Transport et mobilité urbaine**

- 15.1 Service de navette pour l'événement « Emploi Haut-Richelieu » (20190914-757)

16. **Avis de motion**

- 16.1 Règlement n<sup>o</sup> 1698 (20190914-728)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction d'un troisième canal de dégrillage à la station d'épuration, décrétant une dépense de 1 045 000 \$ et un emprunt à cette fin »

- 16.2 Règlement n<sup>o</sup> 1768 (20190914-743)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de remplacement d'une unité de chauffage à la station d'épuration, décrétant une dépense de 311 000 \$ et un emprunt à cette fin »

- 16.3 Règlement n<sup>o</sup> 1808

« Règlement modifiant le règlement concernant les demandes de démolition n<sup>o</sup> 0658, et ses amendements, dans le but d'assujettir audit règlement, le secteur de PIIA « des Trinitaires ».

Ce secteur est situé sur la rue des Trinitaires, côté sud, entre la rue Dollard et le boulevard du Séminaire Nord »

16.4 Règlement n° 1833 (20190824-690)

« Modifiant le règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées (Écoprêt) »

16.5 Règlement n° 1835 (20190921-761)

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, de façon à modifier la période d'application des règles relatives au stationnement de nuit en hiver »

16.6 Règlement n° 1836 (20190914-742)

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but d'augmenter, dans la zone I-1400, la marge avant minimale prescrite pour un bâtiment principal à 25 mètres.

Cette zone est située sur le boulevard Industriel, du côté ouest entre la rue Boucher et la rue Trotter »

16.7 Règlement n° 1837 (20190706-561)

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-2548, les habitations unifamiliales jumelées ainsi que les normes s'y rapportant.

Cette zone est située sur les rues des Plaines, du Blé et Sainte-Lucie, entre les rues Jauniaux et Bourget »

17. **Règlements**

17.1 Règlement n° 1823

« Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 856 000 \$, afin de financer les demandes admissibles au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées »

17.2 Règlement n° 1825

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but:

- d'ajouter une nouvelle catégorie de zone « A10 » qui prescrit, dans les zones visées, une proportion minimale de 70 % de la surface des murs sur chacune des façades d'un bâtiment principal, d'un garage attenant et d'un abri d'auto attenant qui doit être recouverte de matériaux de classe 1 (maçonnerie);
- de réduire de 90 % à 70 % la proportion minimale requise de matériaux de classe 1 (maçonnerie) dans les zones H-5593 et H-5585.

Ces zones sont situées sur la rue Bella, entre l'avenue Conrad-Gosselin et la rue de Lacolle »

### 17.3 Règlement n° 1830

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but de soustraire des interventions assujetties au secteur de PIIA « L'Acadie », la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire de plus de 30 m<sup>2</sup> lorsque le bâtiment principal a été construit en 1950 ou après.

Ce secteur est situé de part et d'autre de la rivière l'Acadie, entre la rue Cheverie et la Montée Brunelle »

## 18. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

18.1 Registre cumulatif des achats au 31 août 2019

18.2 Approbation des règlements suivants par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement no 1801 : « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection de terrains de tennis, décrétant une dépense de 876 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- Règlement n° 1806 : « Règlement autorisant la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques sur une section de l'avenue du Parc, décrétant une dépense de 1 757 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1807 : « Règlement autorisant l'exécution de travaux de fondation de rue, de pavage, de remplacement de la conduite d'aqueduc, de réhabilitation de la conduite d'égout sanitaire, incluant des travaux connexes sur une partie de la rue Poirier, décrétant une dépense de 1 182 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1813 : « Règlement autorisant des travaux de réfection au terrain de baseball du stade Richard-Lafontaine, et décrétant une dépense n'excédant pas 159 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1815 : « Règlement autorisant l'acquisition de l'immeuble situé au 45, chemin de l'Aéroport, décrétant une dépense n'excédant pas 3 600 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

18.3 Approbation, par le ministère des Transports du Québec, du plan de développement d'accessibilité 2018-2022 visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées

18.4 Certificats des procédures d'enregistrement tenues en regard des règlements n<sup>os</sup> 1820 et 1822

18.5 Liste des personnes embauchées par la directrice du Service des ressources humaines entre le 1<sup>er</sup> et le 31 août 2019

## 19. Période de questions

## 20. Communications des membres du conseil municipal au public

## 21. Levée de la séance